

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JUILLET 2021 RESULTATS DES VOTES

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire se réunissait en les locaux de de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22, Rue de l'hôtel de ville- La Tour du Pin sur la convocation et sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Présidente.

Date de la convocation : 16 juillet 2021

Présents : Catherine ANGELIN, Elham AOUN, Bernard BADIN, Joëlle BATTIER, Christelle BAS, Patrick BELMONT, Patrick BLANDIN, Gilles BOURDIER, Christophe BROCHARD, Michel CLEYET-MERLE, Raymond COQUET, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Vincent DURAND, Isabelle FERROUD, Marie-Christine FRACHON, Jacques GARNIER, Gisèle GAUDET (à son arrivée à 18h48), Philippe GUERIN, André GUICHERD, Magali GUILLOT, Delphine HARTMANN, Ludovic LEPRETRE, Jean-Pierre LOVET, Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN, Roger MARCEL, Gérard MATHAN, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Jean-Paul PAGET, Céline REVOL, Michel REYNAUD, Nadine RICHARD-BEAUMONT, José RODRIGUES, Géraldine STIVAL, Corinne TIRARD, Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE, Jean-Marc WEIBEL.

Excusés/absents : Valérie ARGOUD, Danielle BISILLON, François BOUCLY, Jean-Marc DAMAIS (avant l'arrivée de Gisèle GAUDET à 18h48), Jean-Michel FERRUIT, Estela GARCIA, Benjamin GASTALDELLO, Max GAUTHIER, Jacqueline GUICHARD, Véronique SEYCHELLES, Nicolas SOLIER.

Alain COURBOU est remplacé par Nadine RICHARD-BEAUMONT, Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET (à son arrivée à 18h48).

Pouvoirs : Jean-Paul BONNETAIN donne pouvoir à Bernard BADIN, Jean-Marc BOUVET donne pouvoir à Michel CLEYET-MERLE, Claire DURAND donne pouvoir à Géraldine STIVAL, Philippe LATOUR donne pouvoir à Ludovic LEPRETRE, Frédéric LELONG donne pouvoir à Joëlle BATTIER, Noëlle MOREL donne pouvoir à Roger MARCEL, Jean-François PILLAUD-TIRARD donne pouvoir à Daniel VITTE, Fabien RAJON donne pouvoir à Vincent DURAND, Jean-Louis REYNAUD donne pouvoir à Magali GUILLOT, Michel SERRANO donne pouvoir à Catherine ANGELIN.

A l'ordre du jour :

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Intervention de Magali GUILLOT, Présidente

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

PRECISIONS A L'ORDRE DU JOUR

Intervention de Magali GUILLOT, Présidente

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité, la demande de modification, concernant le projet :

1.1 : Modification des statuts du Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND)

DELIBERATIONS

1. DIRECTION GENERALE

Direction générale

1.1 (1496-2021-177) Modification des statuts du Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND) (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Magali GUILLOT, Présidente

Il s'agit de confirmer la sortie de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné du Syndicat Mixte Nord Dauphiné pour la partie du territoire concernée (communes ex-Vallée de l'Hien) au 1er janvier 2022, de formuler un avis favorable à la sortie de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné, au 1er janvier 2022, de valider la modification de ses statuts en résultant, soit notamment les articles 1 : Dénomination, membres et l'article 7-1 : Représentation des collectivités membres et 14 : Retrait du Syndicat Mixte et de demander à MM. les Préfets du Rhône et de l'Isère de prendre un arrêté inter préfectoral actant le retrait de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné et de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné du Syndicat Mixte du Nord Dauphiné, la réduction du périmètre de ce syndicat et les modifications statutaires en résultant, dès obtention de la majorité qualifiée et sans attendre l'échéance de 3 mois après notification aux communautés membres.

Arrivée de Gisèle GAUDET à 18h48 (le quorum est modifié).

2. RESSOURCES

Ressources Humaines

2.1 (1497-2021-178) Modification du tableau des effectifs – Juillet 2021 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'approuver la création d'un poste fonctionnel administratif de direction à temps complet pour les missions de DGA Ressources, d'un poste non permanent de 3 ans d'attaché principal à temps complet pour le contrat de projet Chef de projet Petites villes de demain et d'un poste permanent de technicien à temps complet pour les missions de technicien informatique, d'approuver dans le cadre de la campagne d'avancement de grade 2021, la création des 15 postes à temps complet : un poste d'animateur principal 2^{ème} classe, quatre postes de technicien principal 1^{ère} classe, un poste de technicien principal 2^{ème} classe, un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, deux postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, un poste d'agent social principal 1^{ère} classe, un poste d'agent social principal 2^{ème} classe, un poste d'auxiliaire de puériculture principal 1^{ère} classe, d'approuver l'ouverture de l'ensemble des postes permanents du tableau des effectifs aux contractuels sur le fondement de l'article 3-3 disposition 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et d'approuver l'adoption du tableau des effectifs mis à jour (emplois permanents et emplois non-permanents).

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 18h57.